

<p>Convention de partenariat</p>	<p>Document qui a pour but de fixer un cadre juridique à la relation partenariale, indiquant le contexte et les conditions de la relation, ainsi que les obligations respectives des parties dans le cadre du partenariat.</p>
<p>Plan d'action opérationnel</p>	<p>Document de planification essentiel pour la mise en œuvre et le suivi du projet. Il spécifie étape par étape les objectifs, les moyens alloués, les personnes en responsabilité, le temps dédié.... Contrairement à la convention, il peut être amené à évoluer avec le projet. C'est un document qui peut aussi aider à la rédaction d'un document de contractualisation. En rédigeant la convention conjointement et sur la base du plan d'action, les partenaires maximisent les chances de réussite du partenariat en s'engageant sur des éléments concrets.</p>
<p>Solidarité Internationale</p>	<p>La coopération internationale est la pierre angulaire de la solidarité internationale, mais cette solidarité ne se limite pas à l'assistance et à la coopération internationales, à l'aide, à la charité ou à l'assistance humanitaire. La solidarité internationale doit être considérée comme un concept plus large qui comprend notamment la viabilité des relations internationales, en particulier des relations économiques internationales, la coexistence pacifique de tous les membres de la communauté internationale, les partenariats égaux et le partage équitable des avantages et des charges, étant entendu que les intéressés doivent s'abstenir de porter préjudice ou de faire obstacle à l'amélioration du bien-être d'autrui, y compris dans le cadre du système économique international, et de compromettre notre habitat écologique commun dont nous assumons tous la responsabilité. (HCDH)</p>